



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Affaire suivie par :
M JULIEN / C SUIVANT
Unité milieux extérieurs
Tél. : 0596 39 42 82 / 0596 39 43 55

Fort-de-France, le 11 MARS 2021

Réf. : N°16-2021 / ARS Martinique - D. J.



Monsieur le Directeur,

Le dossier relatif à l'institution de périmètres de protection des forages de Cœur Bouliki (CBF1 et CBF2) et de traitement de l'eau par la station de Durand à Saint-Joseph, en vue de la consommation humaine a été reçu par mes services le 1^{er} mars 2021.

Aussi, suite à l'examen des pièces transmises, j'ai l'honneur de vous informer que j'émetts un avis favorable à la recevabilité de votre demande.

Toutefois, je vous saurai gré de bien vouloir nous transmettre les éléments suivants afin de compléter le dossier destiné à l'instruction et à l'enquête publique :

- Le courrier de demande d'autorisation et la délibération d'ODYSSI,
- Les résultats des analyses d'eau des forages CBF1 et CBF2, récents, correspondant à la deuxième campagne de prélèvements à réaliser,
- Les tableaux complets relatifs à l'état parcellaire des périmètres de protection. Ceux-ci pourront m'être transmis sous format dématérialisé.

Cet avis sur la recevabilité de votre dossier ne préjuge en rien des suites de l'instruction au fond.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur le Directeur
ODYSSI Martinique
7-9 rue des Arts et métiers
97200 Fort-de-France



La Directrice Déléguée à la Santé
Environnement et à la Prévention
Adjointe au Directeur de la Santé Publique
[Signature]
Marie-Françoise ENONIDE

Siège
Centre d'Affaires « AGORA »
CS 80656
97263 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél : 05 96 39 42.43 (standard accueil)
Mél : ars-martinique.cellule.eau@ars.sante.fr
Site Internet : www.ars.martinique.sante.fr/